



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

SEINE-ET-MARNE

MAIRIE DE ANNET SUR MARNE
Monsieur Christian MARCHANDEAU
Maire
38 rue Paul-Valentin
77410 Annet-sur-Marne



Vos réf : CM/MC/VE

Melun, le 3 décembre 2019

Dossier suivi par : Malaurie DOUAUD
Chargée d'Études en Urbanisme
Tél : 01.64.79.26.16
Email : malaurie.douaud@cma77.fr

Objet : Avis de la CMA 77 sur l'arrêt du projet de modification du PLU de Annet-sur-Marne

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 14 octobre 2019 relatif à l'arrêt du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Annet-sur-Marne, nous vous prions de trouver ci-joint les observations et les remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour évoquer ensemble les problématiques liées à l'Artisanat et réfléchir aux solutions que nous pourrions y apporter.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Elisabeth DETRY
Présidente

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
DE SEINE-ET-MARNE**

4, Avenue du Général Leclerc 77000 Melun • 01 64 79 26 16

    www.cma77.fr • malaurie.douaud@cma77.fr

MEAUX • CHELLES • MELUN • MONTEREAU • PROVINS

ANNET-SUR-MARNE : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Objet : Remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne

REMARQUES ET OBSERVATIONS :

> La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine et Marne s'interroge dans le règlement, en page 74 pour la zone UX sur la phrase : « *1.5 m² de stationnement par tranche de 500 m² de surface de plancher créée pour l'artisanat et le commerce* » ?

Il convient de faire remarquer que la création ou l'adaptation de locaux doit prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises artisanales, notamment en termes de taille, d'accessibilité, de livraison et de stationnement.